



## CRL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019 À 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / F. COTTIN / K. CHEDAL / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Procuration : N. CHEVASSON (proc. G. BRACHOTTE), S. GODRIE (proc. J. MORÉ)

Absents excusés : E. RIONDET

Secrétaire : F. COTTIN

La séance est ouverte à 18h30, sur proposition du Maire, Madame COTTIN est nommée secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2019, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce compte-rendu. L'Ordre du jour est également validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

#### **1) Budget fonctionnement et investissement 2019**

Le résultat prévisionnel en date du 18 décembre 2019 de l'exercice budgétaire 2019 sur le budget principal est le suivant :

Résultat 2019
Excédent 2018 fonctionnement : 522 602,64 €
Bénéfices dépenses de fonctionnement : 21 000,59 € €
Bénéfices recettes de fonctionnement : 57 356,26 €
Bénéfices dépenses d'investissement : 46 295,77 €
Pertes recettes d'investissement : - 51 819,22 €
Virement de section de fonctionnement 2019 : -218 416,28 €
Excédent d'investissement (report investissement années précédentes) : - 47 313 €
<b>Résultat : 329 706,76 €</b>

Ce résultat peut encore varier en fonction des derniers éléments de facturation à prendre d'ici la fin de la clôture budgétaire au 31/12/2019. Le Maire tient à préciser que cette prévision est conforme à la présentation faite un an plus tôt et montre combien pendant la mandature le sérieux budgétaire a guidé la politique mise en œuvre. Enfin, cette présentation n'intègre pas le budget annexe de l'éco-quartier qui voit encore des ventes se réaliser d'ici la fin du mois de décembre.

#### **2) Avancement projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le Maire fait part de ses rencontres avec l'État et le Conseil Départemental. Le projet est sur une belle trajectoire et devrait aboutir fin 2021-début 2022. Un appel d'offres en conception-production sera lancé courant l'année 2020 pour permettre de poser les dossiers de subventions à l'automne 2020 au plus tard. Le Maire rappelle que le projet comprendra à la fois la maison de santé au rez-de-chaussée mais également à l'étage des appartements en location ou à la vente qui seront réalisés et vendus par un prestataire.

#### **3) Travaux de la RD968**

Les travaux sont maintenant terminés et conformes à la vision de la collectivité. Plusieurs élus signalent au Maire qu'un véhicule à l'angle de la rue de la petite fin a volontairement dégradé l'espace public pour garer son véhicule. Le Maire précise qu'il a effectivement constaté ces dégradations et a préparé un courrier à destination

des propriétaires pour que cela ne se reproduise pas. Dans le cas contraire, la collectivité usera des pouvoirs qui lui sont conférés pour faire respecter l'espace public rénové.

#### **4) Avancement travaux salle du Conseil Municipal et logement locatif**

Suite à un sinistre, nous sommes dans l'obligation de suspendre provisoirement les travaux. L'architecte a lancé une procédure d'expertise, qui permettra de mesurer le danger, de déterminer les solutions à mettre en œuvre pour résoudre la situation. En attendant, la réception des travaux initialement prévu le 19 décembre 2019 ne pourra avoir lieu. Nous pourrions convenir d'une nouvelle date dès que les solutions de réparation des travaux seront identifiées et quantifiées en temps.

La location du logement étant normalement prévue début février 2020, il ne pourra malheureusement pas être loué dans les temps. Nous nous excusons auprès des personnes ayant déposé une demande de logement.

#### **5) Remboursement de Monsieur le Maire pour l'achat de cartes cadeaux**

Monsieur le Maire propose d'offrir à Mme MONNOT Stéphanie et Mme BONVALOT-NOIROT Amélie, Secrétaires de Mairie, une carte cadeau d'une valeur de 50 € chacune en remerciement de leur travail.

Le Maire propose d'aller acheter les cartes cadeaux et de se faire rembourser par la suite à l'aide d'un mandat administratif.

Le Conseil Municipal valide l'achat et le remboursement de Monsieur le Maire.

#### **6) Présentation des devis pour la végétalisation du cimetière**

Pour rappel, Gilles Robert et Paul Berthiot sont en étude d'aménagements paysagers qui permettraient de garder le cimetière communal en bon état de propreté et facilitant son entretien au quotidien. Le conseil avait déjà validé l'enherbement de celui-ci. Les conseillers présentent des devis de travaux et d'entretien de la société Duc & Préneuf qui s'élèvent respectivement à 5 964 € TTC et à 1 056 € TTC pour l'entretien. Un échange doit avoir lieu avec l'entreprise pour intégrer l'entretien au marché actuel et augmenter le nombre de tontes qui semble insuffisant dans la proposition actuelle.

Le Maire propose que soit inscrit cet investissement pour 2020, de l'autoriser à déposer tous les dossiers de subvention auprès de l'État, de la région BFC et du département de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

#### **7) Informations des adjoints et des délégués communautaires**

##### **a) Bilan Téléthon**

S. Bonin remercie au nom de la collectivité, les associations et les citoyens qui ont participé. La somme de 1170 € a été versée au Téléthon.

M. Cateau regrette que finalement très peu d'associations et de citoyens s'engagent pour cet évènement solidaire même si le résultat sur Thorey en Plaine est très positif. Le Maire rappelle que nous constatons chaque fois qu'il est difficile d'entraîner le collectif mais que chaque action vient cependant renforcer le lien social et qu'il ne faut ni abdiquer ni être déçu car les résultats sont toujours riches. Le Maire veut effectivement remercier grandement le CMJ et Loisirs Animations sans qui cette organisation serait très compliquée. Il remercie également Ecluse 67 qui a animé gratuitement cette soirée.

##### **b) Bilan Actions Sociales**

Spectacle de la Semaine Bleue : celui-ci s'est déroulé le samedi 12 octobre 2019 à l'Auditorium de Dijon. 19 personnes sont allées écouter un concert joué par l'orchestre de Dijon et la participation des Chœurs de l'Opéra de Dijon.

Repas des aînés : celui-ci s'est déroulé le 24 novembre dernier. 88 personnes de 70 ans et plus étaient conviées au repas, 42 personnes étaient présentes, et 29 personnes (familles, membres du Conseil Municipal et de la Commission « action sociale »...) les ont accompagnées. Les personnes empêchées pour raison de santé ont reçu

un colis, accompagné d'une carte de vœux réalisée par les élèves de la classe de CP (12 colis d'une personne, 2 colis de couple et 3 boîtes de chocolats ont ainsi été distribués par les membres de la commission Action Sociale).

Ateliers jeunes : 3 ateliers auront lieu en début d'année : l'atelier « Découvre les talents que tu as en toi » le 18 janvier 2020 à 14 h, l'atelier « Et si on se parlait comme ça en vrai » le 1<sup>er</sup> février 2020 à 14 h, tous les deux destinés aux enfants de 11 à 14 ans, et enfin l'atelier « Déjouer les Fake News » destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, qui aura lieu également le 1<sup>er</sup> février 2020 à 14 h. Ces ateliers se dérouleront à l'école élémentaire. Ils sont proposés et subventionnés à hauteur de 80 % par le conseil départemental.

### **c) Communauté de communes**

Madame Francine Cottin fait un compte-rendu du dernier conseil communautaire. Parmi les points les plus importants, elle signale que la commune de Thorey a voté contre le budget communautaire pour plusieurs raisons : l'augmentation considérable du budget de fonctionnement, l'achat de tablettes pour les élus, d'un véhicule, le recrutement d'un DRH et directeur financier, etc....

Le Maire précise qu'il aurait préféré que la communauté de communes présente un budget de transition avant les élections pour permettre le fonctionnement des actions déjà votées et pour laisser le choix au prochain exécutif. Il avait fait toutes ces remarques lors du dialogue budgétaire.

Mme Cottin signale également que l'accueil de loisirs n'aura toujours pas lieu à Thorey en Plaine contrairement à l'engagement initial de la communauté de communes de faire perdurer les sites historiques. Le Maire insiste sur ce point car cela a profondément entaché la relation de confiance avec l'EPCI. Dans ce contexte, il ne peut pas imaginer actuellement le transfert de compétences comme le PLU à l'intercommunalité.

## **8) Informations et questions diverses**

### **a) Résultat de la collecte pour le Bleu de France du 11 novembre 2019**

La collecte globale s'est élevée à 1970 € dont la somme de 882 € qui provenait directement des communes.

### **b) Emplacement de la Boîte à livres**

La boîte à livres sera située près des commerces. L'emplacement est en cours d'identification par les conseillers en charge du projet.

### **c) NRO (Fibre)**

Le Maire a rencontré la société chargée de développer la fibre optique dans notre commune. Celle-ci devait installer le Nœud de Raccordement Optique sur la commune de Bretenière. La position géographique semble ne pas être la plus appropriée pour irriguer l'ensemble des communes. Le Maire a proposé de l'installer sur la commune de Thorey en Plaine surtout en prévision de la création de la maison de santé et du service de télémedecine qui doit voir le jour et qui aura besoin d'un débit relativement important. Après réflexions et études de l'entreprise, celle-ci a confirmé son intérêt pour la commune. Le NRO mesure 5,5m\*2,5m\*3,2m. L'emplacement proposé est à l'angle de la rue de la petite fin sur l'espace public. Le lieu est très stratégique car il se situe au centre de la commune, sur un espace très large actuellement et qui peut accueillir sans nuisance le NRO. De plus, les trottoirs à cet endroit ne sont pas réhabilités, les travaux peuvent donc avoir lieu sans dégradation. Enfin, un accord de mise à disposition gratuite de l'emplacement sera conclu avec l'entreprise.

Pour rappel, ce NRO permettra d'offrir la fibre à la maison à chaque habitation de la commune mais également aux communes de Rouvres en Plaine, Fauverney et Longecourt en Plaine. Le déploiement du NRO est prévu dans l'année 2020. Le déploiement de la fibre à la maison pour 2022 au plus tard mais le changement d'orientation de l'entreprise avec l'implantation du NRO sur Thorey en Plaine pourrait permettre d'avancer la date.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions.

### **d) CLET**

Le Maire fait part du rapport de la CLET de la communauté de communes. La compensation reste inchangée. Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions.

### **e) Vœux du Maire**

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19h à la salle polyvalente.

#### **f) Questions diverses suite aux événements causés au garage automobile RDLS**

Le propriétaire du garage RDLS présent lors d'une partie du conseil municipal désire poser une question. Même si la réglementation n'autorise pas ce type de fonctionnement, le Maire souhaite pouvoir échanger. Le propriétaire rappelle les vols répétitifs dont il a été victime dans des temps très réduits. Il émet l'idée de mettre des caméras de surveillance à chaque entrée du village. Cette proposition résulte d'un échange avec la gendarmerie qui lui a signalé qu'aucune caméra n'est positionnée directement sur la RD 968. Il évoque les installations de la zone commerciale d'Aiserey réalisées, a priori, par les commerçants. Il propose aussi de rétablir l'éclairage public durant cette période où les cambriolages sont en hausse sur le territoire.

Le Maire tient tout d'abord à lui assurer de tout le soutien de la collectivité dans cette période difficile pour une entreprise comme d'ailleurs pour un particulier. Il rappelle qu'effectivement le territoire Côte d'Orien subit actuellement une hausse des cambriolages. Qu'il est en contact régulier avec la gendarmerie qui lui fait part de toutes évolutions. Lorsqu'il est nécessaire, une information est transmise aux « voisins vigilants » mais aussi sur le site internet de la commune. Quant aux caméras, le Maire précise que ce type de système fonctionne lorsqu'il y a un PC de sécurité capable d'intervenir et de « zoomer » sur des situations suspectes. Ce ne pourrait pas être le cas de la commune de Thorey. C'est peut-être une réflexion plus générale à porter à l'échelle de la communauté de communes mais pas actuellement sur Thorey. Des réflexions sont cependant en cours sur des espaces particuliers (place de l'Orme, City Stade) et en regard de l'expérience de la commune avec les caméras installées au pourtour de la salle polyvalente. Mais ce projet n'est pas d'actualité en investissement pour 2020. A propos de la remise en fonctionnement de l'éclairage public, le Maire rappelle qu'aucune donnée ne permet d'affirmer qu'il y a plus de vandalismes ou de cambriolages dans les villages en extinction totale. Preuve en est que le taux d'incivilités et de cambriolages est très faibles sur Thorey comme dans les environs proches (éclairés ou pas). Il précise que la RD 968 est « naturellement » un axe très fréquenté et donc avec un risque plus élevé. Il tient également à signaler qu'un cambrioleur est plus visible dans le noir lorsqu'il utilise une lampe que lorsque l'éclairage est activé. Enfin, il conseille au garage, comme pour les particuliers, de s'équiper de dispositifs d'alarme qui sont des compléments importants à une sécurisation de son bien. La collectivité ne peut se substituer aux aménagements réalisables par les particuliers ou les entreprises.

De plus, le propriétaire se demande pourquoi il ne bénéficie pas de guirlandes de Noël comme les autres commerces. Le Maire signale qu'habituellement, une guirlande est mise sur le café-tabac-presse. Que l'année dernière, la remarque lui avait été faite et qu'il a complètement oublié d'acheter une guirlande cette année pour décorer cet espace. Il a préféré, après échange avec le propriétaire du café, ne pas décorer cet espace cette année. Il tient cependant à préciser que s'il fait ce geste c'est pour une question « d'habitude » sur la commune car contrairement aux autres espaces et commerçants dont les locaux appartiennent à la collectivité ou sont en copropriété avec la commune, ce n'est absolument pas le cas du café et du garage qui sont des lieux privés. Enfin, le Maire précise quand même que le lieu bénéficie via la place de l'Orme Sully d'une belle réalisation qui marque quand même l'environnement.

Fin de la Séance à 21h15

À THOREY EN PLAINE, le 20 décembre 2019

